

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du jeudi 14 mai 2020

Membre en exercice : 14  
Membre présents : 5  
Votant : 9  
Date de la convocation : 5 mai 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi quatorze mai, à dix-sept heure,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LOIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET, Maire.

**Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 et 2020 -562 du 13 mai 2020** visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie **de covid-19**

Étaient présents : Lionel QUILLET, Patrick BOUSSATON, André ROULLET, Michèle ROILLAND, Erick MARTINEAU.

Absents - excusés : Frédéric GUERLAIN (pouvoir à Lionel QUILLET) ; Fabrice PROVENDIER ; Francis VION (pouvoir à André ROULLET) ; Patrice ROILLAND ; Benoît BONNET (pouvoir à Erick MARTINEAU) ; Carole BONNET (pouvoir à Michèle ROILLAND) ; Alain BOURDIE ; Michel HERAUDEAU, Julie LIPINSKI.

Secrétaire de séance : Patrick BOUSSATON

Monsieur le maire ouvre la séance, accessible en audioconférence à tous les membres du Conseil municipal ainsi qu'aux futurs conseillers élus en mars dernier.

Sur l'actualité relative au déconfinement progressif, il rappelle que depuis lundi 11 mai, les sentiers littoraux, les chemins ruraux, les piste cyclables et le port sont ré ouverts au public. La plaisance devrait être autorisée très prochainement. Un dossier de demande de dérogation pour l'ouverture conditionnée de la plage du Grouin a été transmis à Monsieur le Préfet. Monsieur le Maire en donne le détail au Conseil (plage dynamique, ouverture de 8h à 20h etc...). La décision de Monsieur le Préfet devrait nous parvenir pour le week-end.

Les travaux de voirie interrompus reprennent progressivement par la rue des Charrettes. Les services techniques ont commencé l'entretien des espaces verts. Nous n'avons pas encore de date de réouverture de la déchetterie de Loix, les effectifs salariés de l'entreprise gestionnaire n'étant pas encore complets. Néanmoins, il est toujours possible d'aller à Ars ou au Bois (penser à prendre sa carte de déchetterie !). L'école maternelle a ré-ouvert ce matin en accueillant un petit effectif pour commencer.

Côté sport, le tennis est ouvert. L'association Ile de Ré dans proposera des cours en extérieur, au multisports à partir de mardi 19 mai.

Le compte rendu de la séance du 14 avril 2020 est approuvé à l'unanimité.

## 1- DELIBERATION N°036/20

### Personnel

#### ***Ouverture d'un poste d'animateur saisonnier***

Monsieur le Maire explique que pour le bon fonctionnement des services scolaires et périscolaires et du centre de loisirs cet été et considérant les amplitudes horaires, il conviendrait de recruter un animateur saisonnier à temps complet du 2 juin au 6 septembre 2020. Sa rémunération serait basée sur l'indice brut 297.

***Adopté à l'unanimité.***

## 2- DELIBERATION N°037/20

### **Associations**

#### ***Participations 2020***

Monsieur le Maire explique qu'en concertation avec la Présidente, notre bibliothèque restera fermée jusqu'en septembre. Cependant, pour faire face à ses charges fixes, l'association aurait besoin d'une participation de la mairie de 800 €.

Le Conseil Municipal après en avoir débattu et délibéré, compte tenu de l'intérêt local pour l'animation et la cohésion sociale du village et du bon fonctionnement des associations décide, **à l'unanimité**, d'attribuer cette subvention à l'Association culturelle de la bibliothèque de Loix.